

## Feux en plein air et engins pyrotechniques interdits sur l'ensemble du territoire vaudois

Compte tenu de la situation de sécheresse, des prévisions météorologiques et du risque d'incendie, l'Etat de Vaud a décidé

**d'interdire les feux en plein air et l'usage d'engins pyrotechniques.**

L'allumage de feux et l'utilisation de fusées du 1er août, vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés sont interdits avec effet immédiat, y compris le 1er août.

**La commune de Bavois a le regret d'annuler le feu ainsi que le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août**



**Ne jamais jeter de mégots par terre !**



**Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.**

(Directives du 26 juillet 2022)